



CAP locale N°2 des 13, 15, 16 novembre 2018

Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP

Monsieur le Président,

La Direction Générale des Finances Publiques se situe à la croisée de chantiers transversaux : simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Les modifications envisagées en matière de dialogue social vont transformer les CAP en instances d'appel. Elles livreront à terme les personnels à l'arbitraire dans des domaines tels que le déroulement de carrière ou encore les mutations et affectations.

De la même façon, la baisse du nombre de promotions internes participe à la cure d'austérité infligée aux agents. Ainsi, à la DGFIP, le nombre de promotions a diminué de près de 50 % passant de 1024 en 2014 à 550 en 2018.

Pour Paris, les potentialités pour la liste d'aptitude de C en B ne cessent de baisser, elles sont passées de 28 pour 2017 à 22 pour 2018 pour chuter à 16 en 2019 !

L'an dernier, 274 collègues avaient postulé pour la liste d'aptitude de C en B. Cette année, 298 dossiers vont être étudiés dont 91 premières candidatures. Cette augmentation de dossiers est en trompe-l'œil, car elle est en partie due à une arrivée massive de jeunes agents qui candidatent pour la première fois. Les potentialités pour cette promotion sont réduites au nombre de 16, sachant que 5 collègues n'ont pas été promus l'an dernier bien que proposés par la CAPL, et avec l'ajout de 7 dossiers choisis par la direction en amont, il ne resterait que 4 collègues à inscrire sur la proposition de 2019. Avec la réforme du système d'évaluation, seuls ceux qui ont 3 pour l'avis du supérieur hiérarchique direct (SHD) et un fort coefficient pour leur tableau synoptique ont une maigre chance d'être retenus.

Et pourtant, la liste d'aptitude devrait être pour les agents un véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure.

Les suppressions d'emplois, les fermetures de trésoreries, les fusions de services et les réformes de structures rendent difficiles l'accès à certains départements. De ce fait, en raison de l'obligation de mobilité, bon nombre d'agents renoncent à candidater.

Or, il n'est pas fait mention des nombreux collègues qui ont abandonné l'espoir de devenir contrôleur et qui ont retiré leur inscription de cette liste. Le petit nombre d'élus par liste d'aptitude dissuade les collègues de postuler.

Les agents ont besoin d'un signe fort de la part de leur administration. Trop nombreux sont ceux qui ne se sentent pas reconnus dans leurs missions et leur investissement professionnel alors que dans le même temps, tout est mis en œuvre pour que les agents des finances publiques renoncent à ce mode de promotion statutaire.

F.O.-DGFIP a toujours défendu la liste d'aptitude, et les agents dans leur ensemble restent attachés à ce mode de promotion.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement aux promotions internes.

F.O.-DGFIP dénonce la baisse du volume de promotion et cette politique qui illustre le mépris général de l'administration à l'égard de ses agents.

La DGFIP a décidé de modifier profondément les règles de mutation. Elle a imposé :

- l'augmentation du délai de séjour à 2 ans,
- la suppression du mouvement complémentaire C,
- l'abandon des affectations les plus fines au niveau national (les RAN et les missions/structures disparaîtraient).

F.O.-DGFIP condamne ces nouvelles règles et demande le rétablissement de tous nos droits. Les effets négatifs de cette réforme vont impacter les nouveaux lauréats issus de cette CAPL.

Par ailleurs, beaucoup de collègues partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** demande pour tous l'accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

F.O.-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine. La DGFIP, en supprimant le droit au retour pour les promus de catégorie B, a tout simplement transformé la liste d'aptitude en liste à la mobilité forcée. Ce qui introduit une inégalité entre les agents et pénalise nombre d'entre eux, notamment les chargés de famille.

F.O.-DGFIP demande instamment le changement de dénomination de la rubrique « à revoir » qui est à juste titre considérée par les collègues comme dégradante.

F.O.-DGFIP condamne une politique exclusivement guidée par des économies budgétaires.

Dans ces conditions, bien qu'elle emploiera toute son énergie à défendre les dossiers des collègues qui lui ont fait confiance, la délégation **F.O.-DGFIP** sait d'ores et déjà que la part laissée au dialogue social est quasi nulle.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Stéphane DERGUI BOUSSOU, Serge REDON, Maxime COMONT et Gilles GLEYO